



## **Audioconférence DG « COVID – 19 »**

*séance du 18 juin 2021*



*Dans le cadre du suivi de l'évolution de la situation sanitaire et de la gestion de la crise épidémique Covid-19, une conférence téléphonique a été organisée par la DG avec les organisations syndicales.*

*Au vu de l'évolution de la situation sanitaire, cela devrait être la dernière audio « COVID ».*

### **TESTS ANTIGÉNIQUES POUR LA TPCI**

*Selon la note autorisant la reprise des séances TPCI niveau 2 et 3 et jusqu'au 30 juin, les agents y participant, devront réaliser eux même, avant la séance, un autotest fourni par l'administration.*

*Au-delà du 30 juin, plus de recours aux auto-tests.*

### **CONTRÔLE SUR LE PASS SANITAIRES : CONDITION D'APPLICATION DE LA NOTE**

Le Pass sanitaire est entré en vigueur depuis le 9 juin. Composé de deux volets : volet activité (rassemblement du public) et volet « pass sanitaire frontière ». Seules les unités faisant du PPF sont concernées par le pass sanitaire frontière.

### **TÉLÉTRAVAIL ET REPRISE EN PRÉSENTIEL**

Suite à la crise sanitaire et le passage en télétravail de crise, toutes les conventions de télétravail conventionnel sont aujourd'hui caduques puisque le renouvellement n'a pu s'effectuer (400 à 500).

Durant l'été, sera appliquée la transition entre le dispositif de crise et le dispositif conventionnel.

Un GT télétravail aura lieu mardi 22 juin, auquel l'UNSA espère avoir des réponses concrètes.

Deux règles suivant la note diffusée :

- Agents vulnérables : télétravail 5j/semaine selon décision du médecin de prévention
- L'activité de télétravail peut rester à plus de 2 j/ semaine dans les services mais ,au cas par cas, selon décision du chef de service et le bon sens des consignes. Wait and see !

A partir de septembre, tous les agents souhaitant faire du télétravail conventionnel devront refaire une demande de télétravail pérenne

La question sera reprise au GT de la semaine prochaine.

***Dans le cadre du retour des agents en présentiel et afin de les accompagner, mobilisation des acteurs de prévention (assistants prévention et psychologues du travail) . Numéros d'urgence psychologique :***

- ***Métropole : 0800 738 390***
- ***autre que métropole : 0978 46 70 10***

### **AGENTS VULNÉRABLES SU**

Même logique, lorsque la reprise des agents vulnérable sera prévue. Cette dernière reste soumise à l'avis du médecin de prévention qui définira si l'agent est en mesure de reprendre (avec aménagement du poste de travail si nécessaire) ou s'il doit rester en AA.

### **AGENTS DIPA ET ACCÈS AUX CONCOURS HORS RESIDENCE ADMINISTRATIVE**

*Prenez soin de vous et portez-vous bien*

L'administration est en phase de réflexion sur une harmonisation concernant l'autorisation de passer les concours hors de sa résidence administrative. La décision , actuellement , relève du fait du prince.

*Prenez soin de vous et portez-vous bien*